



5936e séance
DEBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SECURITE
Jeudi 17 Juillet 2008 dans la salle du Conseil de Sécurité

Thème :

LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMES

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA COTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES
L'AMBASSADEUR ALCIDE DJEDJE

Seul le texte prononcé fait foi

Excellence Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité consacré aux enfants exposés aux conflits armés. Le niveau du débat et votre présence ici aujourd'hui, Monsieur le Président, témoignent de votre ferme détermination à l'égard de cette question essentielle.

Je salue le travail réalisé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Madame Radhika Coomaraswamy, afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'impact des situations de conflits armés sur les enfants.

Le sujet dont nous débattons aujourd'hui a été présenté de manière détaillée à la communauté internationale pour la première fois en 1996, dans le rapport de Mme Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants. La réaction ferme et engagée à son rapport a abouti à la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, et à l'élaboration d'une série de résolutions importantes du Conseil de sécurité qui ont établi un processus pour permettre à l'ONU et à ses Membres de faire face à ce très grave problème.

Nous nous félicitons des avancées réalisées par le Conseil, notamment le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, la mise au point de plans d'action pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats et les efforts importants menés par le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, qui est véritablement novateur.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement ivoirien apprécie à sa juste valeur la radiation de la liste annexée au rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, des parties au conflit en Côte d'Ivoire. Ces parties ont pu être retirées des listes parce qu'elles ont cessé de recruter des enfants et qu'elles ont pris des mesures concertées pour identifier et libérer des enfants pour permettre leur réintégration.

Nous nous réjouissons du fait que le Groupe de travail mis en place par le Conseil de sécurité constate des progrès en Côte d'Ivoire, où les parties, qui avaient été précédemment associées au recrutement illégal et à l'emploi d'enfants soldats, ont mis fin à ces pratiques.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire voudrait saisir cette occasion pour parler de la situation, que l'on ignore parfois, après la démobilisation des enfants. Souvent, la réinsertion des enfants dans leur communauté n'est pas aussi facile que nous l'aurions souhaité. Les récidives ou l'incapacité des enfants à fonctionner comme il convient dans leur famille ou leur communauté est un problème qui nous préoccupe tous profondément.

Mon Gouvernement se félicite du travail considérable réalisé par l'UNICEF, le Département des Opérations de Maintien de la Paix et leurs partenaires.

Toutefois, il n'est pas possible de protéger les enfants sans impliquer les gouvernements des pays confrontés à des conflits ou qui s'efforcent de reconstruire leur pays après un conflit.

A cet égard, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent concentrer leurs efforts sur la promotion de mesures nationales visant à renforcer la protection des enfants, la mise en œuvre effective de programmes de démobilisation et de réintégration des enfants mineurs, la création de conditions sociales, économiques et juridiques qui permettront d'éviter le recrutement, et la prévention d'autres délits commis à l'encontre des enfants.

Mesdames et Messieurs,

La réadaptation et la réintégration de tous les enfants qui ont été associés à des forces armées ou à des groupes armés demeurent prioritaires. La communauté internationale doit donc continuer de fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre et favoriser les programmes nationaux de réadaptation et de réintégration, de manière à assurer la viabilité à long terme et le succès de ces interventions. Ces programmes doivent également tenir compte des préoccupations particulières des filles combattantes et des filles associées à des groupes armés.

S'agissant des organismes d'aide et d'assistance, nous demandons aux bailleurs de fonds d'inclure prioritairement dans leurs programmes d'urgence, l'appui à la santé et à l'éducation, de façon à ce qu'en temps de conflit armé, l'éducation, les prestations d'hygiène et de santé en faveur des enfants se poursuivent dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées.

Nous formons le vœu que les efforts globaux déployés à l'échelle du système de l'Organisation et en coopération avec les États intéressés donneront des résultats concrets, qui amélioreront la situation des enfants dans les conflits armés.

Monsieur le Président,

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport annuel de 2007 (S/2007/757), le cœur du processus est l'élaboration de plans d'action par les États et les acteurs non étatiques pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats en violation des obligations internationales. Ces plans d'action se sont avérés être des moyens efficaces pour orienter et mesurer les progrès réalisés.

Toutefois, je voudrais souligner les trois points suivants :

1. d'abord le Conseil de sécurité doit intensifier ses efforts pour prévenir les conflits et sauvegarder la paix afin de protéger les enfants en prévenant, réduisant et réglant les causes des conflits armés.

Mais en cas d'éclatement des conflits, le Conseil doit s'efforcer d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix et améliorer les situations humanitaires dans les zones de conflit.

2. En deuxième lieu, lorsque l'on examine la question des enfants dans les conflits armés, il faut respecter et appuyer constamment le rôle des gouvernements, comme le souligne à plusieurs reprises la résolution 1612 (2005). Ces gouvernements portent la responsabilité première de la protection de leurs enfants. Les autres parties doivent rechercher la coopération des gouvernements concernés pour tenter ensemble de remédier aux violations commises contre les enfants dans les conflits armés.

Le Conseil de sécurité et son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés doivent améliorer leur communication avec les gouvernements concernés. Ils doivent reconnaître et appuyer les mesures positives prises par les gouvernements pour améliorer la confiance mutuelle. En même temps, il faut éviter de politiser la question des enfants. La protection des enfants ne devrait pas servir de prétexte pour s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays.

3. Enfin, la résolution 1612 (2005) devrait continuer à servir de base à l'amélioration et au perfectionnement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et des activités du Groupe de travail.

Il est primordial que le Conseil de sécurité aborde la question de la portée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information. À l'heure actuelle, le mécanisme n'est activé que dans le cas de violations relatives au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, et il n'est appliqué de manière systématique qu'aux situations qui sont formellement inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Le mécanisme devrait en fait s'appliquer automatiquement à toutes les situations de conflit armé dans lesquelles la sécurité et les droits des enfants sont bafoués par des forces ou des groupes armés.

Je voudrais, en conclusion, exhorter l'ONU à ne pas recourir systématiquement aux sanctions, lorsqu'elle traite de la question des enfants et des conflits armés car les situations sont différentes les unes des autres.

Concernant les parties aux conflits, je les invite à s'acquitter de leurs obligations en respectant le droit international humanitaire et en protégeant les droits des enfants.

S'agissant enfin des partenaires au développement, ils doivent, dans la période de reconstruction après un conflit, donner la priorité à la réinsertion des enfants dans la famille, l'école et la société et doivent s'assurer que les ressources fournies sont adéquates et substantielles.

Je vous remercie.-/